

Le Partenariat pour la Paix et son utilité pour l'armée suisse [Fortsetzung]

Autor(en): **Wanner, Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 3

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-781427>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ainsi que le transfert de savoir-faire dans chacun de ces domaines.

Les spécialistes DEMUNEX ont ainsi été responsables par exemple, par le passé, pour la mise en place d'un système de gestion de la qualité par les organisations nationales de déminage au Laos ; ils ont fonctionné comme chefs d'équipes mobiles EOD dans de nombreux pays africains ; ils ont coordonné les contrôles et les travaux de déminage sur une surface de plus de 480'000km² en République démocratique du Congo (DRC) ; ils ont formé les policiers au Somaliland dans le domaine de l'élimination d'explosifs ; ils ont permis au Mali de diminuer les stocks de munition et de les gérer selon des standards internationaux.

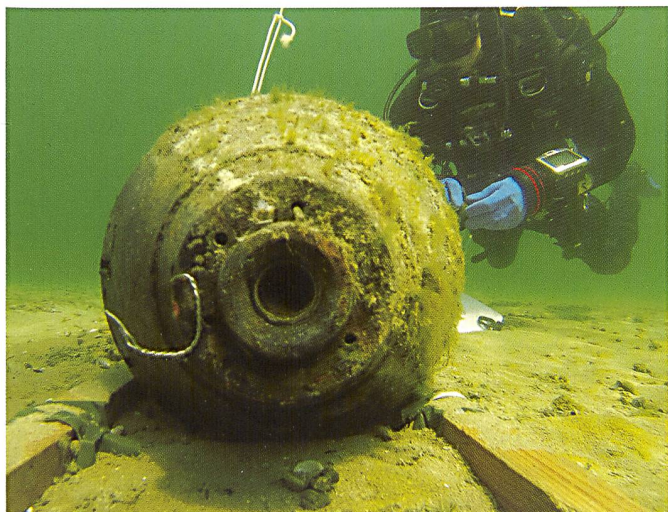
Les engagements au profit de l'ONU confèrent au commandement DEMUNEX et ainsi à l'armée suisse de nombreux avantages. Les spécialistes peuvent acquérir des expériences utiles. Ils n'évoluent pas seulement dans le milieu militaire, mais également dans le cadre civil et humanitaire. Ils connaissent les déroulements et les processus, les standards de qualité en vigueur ainsi que les habitudes dans ces organisations. Ainsi, les spécialistes du DEMUNEX sont un outil flexible, disposant d'une expérience d'engagement très diversifiée.

Pour en savoir plus :

Commandement DEMUNEX : www.armee.ch/demineur

L'engagement de la Suisse et du DDPS dans le domaine du déminage humanitaire : www.vtg.admin.ch/internet/vtg/de/home/themen/internationale_kooperation/humanitaere_minenraeumung.html

Les spécialistes du DEMUNEX ne sont pas engagés qu'à l'étranger. Ils sont également responsables pour l'élimination de munitions sur terre et dans l'eau, dans toute la Suisse.



Suite de la page 38

Par exemple, en participant à des campagnes de vol à l'étranger, les forces aériennes peuvent faire des séquences de vols qui ne peuvent être entraînées en Suisse en raison de la densité de la population.

Engagements de maintien de la paix de l'armée suisse

La Constitution fédérale et la loi militaire donnent trois missions à l'armée : En plus de la défense du territoire et de la population ainsi que du soutien aux autorités civiles, la troisième mission de l'armée est la promotion de la paix sur le plan international. Dans ce genre d'engagements, il va de soi que des contingents de plusieurs nations seront appelés à travailler ensemble, ce qui exige un certain degré d'interopérabilité, c'est-à-dire de capacité à coopérer.

L'introduction dans les concepts de standards, qui ont été développés en communs entre alliés et partenaires, augmente en cas de crise la liberté d'action de l'armée, étant donné que cela lui permet le cas échéant de travailler avec différents partenaires.

Le volontariat étant de mise pour les engagements de maintien de la paix et de par le fait du système de milice, la Suisse n'a pas de troupes dévolues à ces engagements. L'armée doit donc créer des contingents ad-hoc pour chaque rotation. Durant la préparation à un engagement, il est nécessaire d'atteindre un haut niveau de compétence en peu de temps. Afin de réaliser cela avec le système de milice, une bonne instruction de base doit pouvoir être présumée. Cela ne peut être réalisé qu'en atteignant, déjà au travers de l'instruction de base, un haut niveau d'interopérabilité. Au travers des engagements à l'étranger, une preuve indirecte de la qualité de l'instruction de l'armée suisse est confirmée.

Conclusion

La participation au Partenariat pour la Paix (PpP) offre à la Suisse un format de coopération flexible et non contraignant, permettant de sauvegarder ses propres intérêts de politique de sécurité tout en offrant la possibilité de participer au développement de l'architecture de sécurité euro-atlantique. Elle permet à l'armée de coopérer ponctuellement selon ses intérêts sans devoir accepter des obligations en contrepartie. De plus l'armée a accès au savoir et aux expériences d'engagements de tous les états participants. Elle peut comparer son savoir-faire à celui d'autres armées et en tirer des conclusions pour son propre développement. Elle peut participer à des exercices multinationaux et ainsi exercer des séquences qui ne sont pas ou plus possibles en Suisse. Au travers de cette coopération au Partenariat pour la Paix, elle est de plus apte à participer dans des engagements multinationaux.

P. W.